

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE TA CHAMBRE

Salle multisports lycée Simone de Beauvoir
1185 route de Côteaux – 31380 Gragnague

**Dimanche 15 novembre 2026
de 09h30 à 16h00**



INTERDIT AUX PROFESSIONNELS...INTERDIT AUX PROFESSIONNELS

Nom, prénom :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email en MAJUSCULES LISIBLES :

Carte d'identité ou passeport n° :

Délivré(e) le : Par la préfecture de :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur joint et m'engage à m'y conformer.

Fais à, le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Pièce à joindre à ce formulaire d'inscription :

- Photocopie de la pièce d'identité mentionnée ci-dessus (en cours de validité),
- Règlement intérieur joint dûment signé,
- Règlement par chèque à l'ordre de « Touche à Tout ».

TARIF UNIQUE : 8 euros l'emplacement (2 m x 2 m intérieur)

2 options {
- Emplacement meublé (1 table + 1 chaise)
- Emplacement nu (mobilier (table, portant, etc) à apporter par l'exposant)

Nombre d'emplacements souhaités (maximum 2) :

- emplacement(s) meublé(s)
- emplacement(s) nu(s)

Montant total du règlement :Euros

Numéro du chèque :

Restauration : sur place, **uniquement restauration sucrée** et boissons.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : L'association « Touche à Tout » organise un Vide Ta Chambre le dimanche 15 novembre 2026 de 09h30 à 16h00 à Gragnague (31380) dans la salle multisports du Lycée Simone de Beauvoir (1185 route de Côteaux).

Fin de mise en place des exposants avant 9h15 sur l'emplacement affecté par l'organisation.

Rangement des stands et départ ne sont pas autorisés avant 16h00.

Article 2 : Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés sur le formulaire d'inscription.

Avant le 6 novembre, le présent règlement intérieur ainsi que le formulaire d'inscription dûment signés devront, au choix :

- Être déposés à la Mairie de Gragnague dans l'urne de l'association prévue à cet effet,
- Être postés à l'adresse suivante : Mairie de Gragnague, à l'attention de l'association Touche à Tout, 15 place Bellegarde, 31380 Gragnague,

Article 3 : Le Vide Ta Chambre est ouvert aux particuliers pour la vente d'objets personnels et utilisés dans une chambre tels que :

- ce que l'on peut trouver dans un dressing (adulte et enfant),
- articles de puériculture
- jeux et jouets
- objets de décoration

L'organisateur se réserve le droit de vérifier le contenu des stands et de faire retirer les articles non conformes.

Article 4 : L'accès à la salle sera dûment fléché par l'organisateur. A partir de 07h30, l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est attribué. Il lui est interdit de coller, clouer ou agraffer quoi que ce soit sur les murs, le long ou derrière son emplacement. L'exposant peut se garer au plus près de la salle le temps de décharger ses articles. Puis il se garera au plus vite sur le parking.

Article 5 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul est habilité à le faire.

Article 6 : Les articles exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges notamment perte, vol, casse ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur se dégage de toutes responsabilités en cas de dommages causés aux exposants, clients et tiers.

Article 7 : Les places non occupées après 09h00 ne sont plus réservées et pourront être immédiatement réattribuées. En cas d'impossibilité, l'exposant doit en aviser l'organisateur au moins 4 jours avant le début du Vide Ta Chambre (soit le **11 novembre 2026**), à défaut, les sommes versées restent acquises à l'organisateur.

Article 8 : Les articles invendus ne doivent en aucun cas être abandonnés sur place en fin de journée.

Article 9 : La participation à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

Article 10 : C'est un Vide Ta Chambre de village composé uniquement de PARTICULIERS. TOUT PROFESSIONNEL en sera exclu.

La signature du présent règlement vous engage à respecter les horaires de mise en place et de rangement (pour la sécurité des visiteurs).

A :

Le

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé »